

Arrêté ministériel n° 97-134 du 18 mars 1997 portant application de l'article 50 A du Code des taxes sur le chiffre d'affaires et modifiant l'article A 168 de l'annexe audit code

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	18 mars 1997
Publication	<u>Journal de Monaco du 21 mars 1997</u> ^[1 p.3]
Thématique	Fiscal - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/1997/03-18-97-134@1997.03.22>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Convention franco-monégasque du 18 mai 1963 rendue exécutoire par l'ordonnance souveraine n° 3.037 du 19 août 1963 ;

Vu l'ordonnance n° 11.887 du 19 février 1996 portant codification de la législation concernant les taxes sur le chiffre d'affaires ;

Vu le *d*) du 2° du I et le 1° du III de l'article 50 A du Code des taxes tel qu'il résulte de l'article 11 de l'ordonnance souveraine n° 11.936 du 26 avril 1996 ;

Article 1er

Voir les articles A 129 N à A 129 R de l'annexe au Code des taxes sur le chiffre d'affaires.

Article 2

Voir l'article A 168 de l'annexe au Code des taxes sur le chiffre d'affaires.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 21 mars 1997

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1997/Journal-7278>